

COMMUNE
de
BEDENAC
Partie nord

3

Plan Local d'Urbanisme

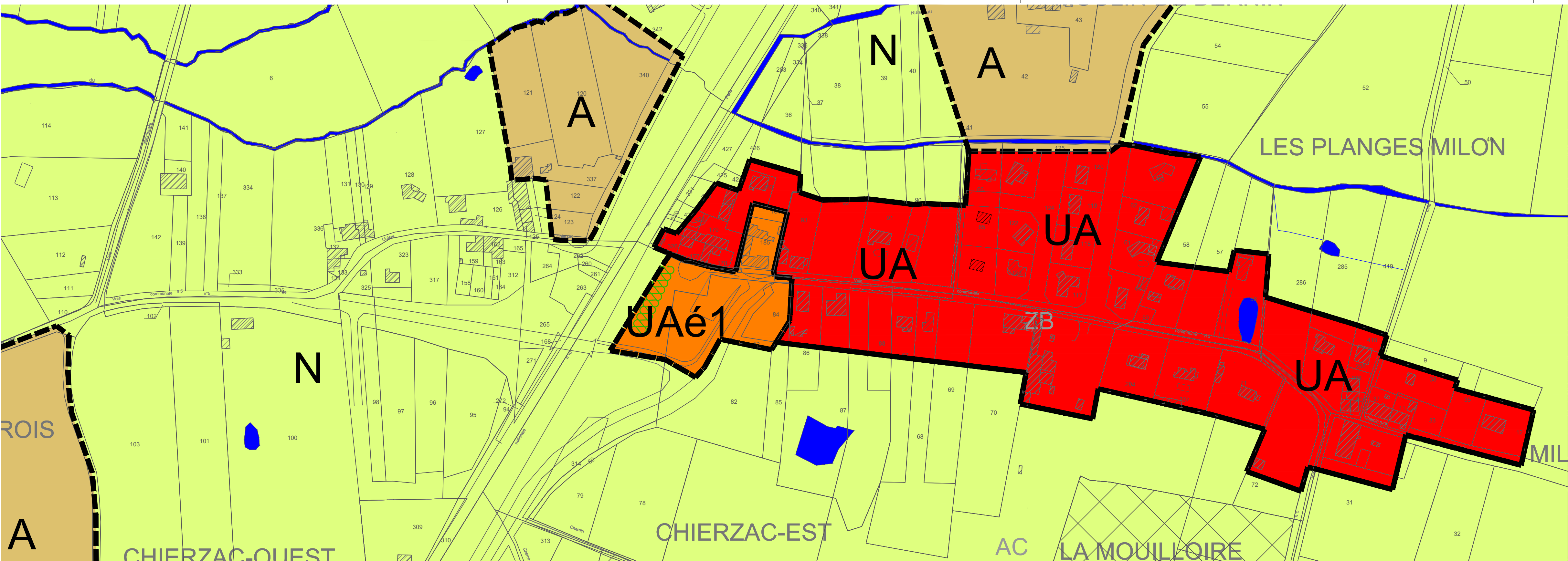
Zonage

Echelle : 1/5000 ème

P.L.U.	PRESCRIT	DEBAT PADO	PROJET ARRETE	APPROUVE
ELABORATION	le 26 août 2010	le 19 décembre 2019	le 24 octobre 2020	le 10 décembre 2021
REVISION				
MODIFICATION				

Bâtiment

V. TROUERPICOM 7 rue de l'Espérance 17100 SAINTES Tél : 06 07 06 23 17



Zonage

Zone urbaine

UA : zone urbaine destinée principalement à l'habitat, aux activités et équipements compatibles avec l'habitat

UAé : zone urbaine destinée aux installations et constructions de services publics ou d'intérêt collectif : équipements sportifs, de loisirs, administratifs, scolaires...

UAj : secteur en zone urbaine de jardins, vergers et potagers

UC : zone qui correspond au camp militaire, partie bâtie

UP : zone qui correspond au centre pénitencier

UPh : zone qui accueille un champs de panneaux photovoltaïques

UX : zone urbaine destinée aux constructions à vocation économique (artisanales, industrielles, de service...)

UY : aire de services

Zone à urbaniser

AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation en compatibilité avec les OAP

Zone agricole

A

Zone naturelle

N

Np : secteur naturel protégé

Né : secteur naturel d'équipements de services publics ou d'intérêt collectif : administratifs, scolaires, sportifs...

Nz : permettre l'adaptation d'une activité existante compatible avec l'habitat

Périmètre d'OAP sectorielle

Secteur destiné à l'activité extractive au titre de l'article R 123-11-C du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé

Parc à conserver en application de l'article L123-1-5-III-2°

Mare à conserver en application de l'article L123-1-5-III-2°

Continuité hydraulique à maintenir L123-1-5-III-2°

Végétation à préserver au titre du L 123-1-5-III-2°

EBC à créer

Bâtiments pouvant changer de destination

RISQUES INONDATION

Zone inondable de La Saye : risque de crues fréquentes (zone rouge de l'AZI)

Zone inondable de La Saye : risque de crues exceptionnelles (zone bleue de l'AZI)

